

Le Département de l'audiovisuel dans le réseau des bibliothèques

*par Isabelle Giannattasio**

Ce département a été une innovation fondamentale dans la refondation de la BnF.

Quels sont aujourd'hui les enseignements que vous pouvez tirer de cette « expérience » ? En quoi les bibliothèques du réseau peuvent-elles bénéficier de ces enseignements ou de ses services ?

La décision d'emménager les collections du Département de la phonothèque et de l'audiovisuel sur le site Tolbiac-François-Mitterrand, aux côtés de celles des imprimés et des périodiques, a marqué une forte volonté scientifique d'intégrer les sons, les images animées, le multimédia dans une démarche globale de recherche et de connaissance.

Elle a aussi donné au département les moyens d'assurer ses missions patrimoniales et élargi celles-ci vers le grand public. C'est pourquoi les collections audiovisuelles et multimédias de la BnF sont aujourd'hui à la fois différentes et semblables comparées à

celles des autres bibliothèques, et c'est pourquoi les apports du département au réseau doivent pouvoir s'amplifier.

Des collections différentes et semblables

La collection patrimoniale est issue de deux modes d'enrichissement. D'une part la capture de la voix : collectes ethnolinguistiques et ethno-musicologiques, enregistrement de voix célèbres, méthodes de langues telles qu'initiées par *Les Archives de la parole* de Ferdinand Brunot en 1911. Elles constituent l'origine historique de nos collections et ont été augmentées plus récemment par des dons, tels le fonds Massignon (sur les parlers d'Acadie et de l'ouest de la France) ou le fonds Quilici (sur la Corse). D'autre part le dépôt légal, complété par les acquisitions rétrospectives et étrangères, des documents édités ou diffusés auprès d'un public : depuis 1938 pour les phonogrammes, 1975 pour la vidéo et les multimédias multisupports, 1992 pour les multimédias monosupports et les documents informatiques.

Au total, plus de 1 million de documents (900 000 phonogrammes, 90 000 vidéogrammes, 45 000 multimédias) représentant toutes les

étapes techniques et éditoriales de ces médias. Les accroissements sont de l'ordre de 16 000 phonogrammes, 8 000 vidéogrammes et 5 400 multimédias par an. Par sa taille et par ses contenus, la collection est unique dans le réseau des bibliothèques et ne peut être comparée qu'à ses homologues étrangers (Library of Congress, National Sound Archive de la British Library) ou français (Archives du film, Institut national de l'audiovisuel).

Du fait du dépôt légal, les missions du département sont uniques également : collecter, produire la Bibliographie nationale, conserver, communiquer pour la recherche. Notons trois particularités pour l'audiovisuel et le multimédia. Doivent être déposés tous les documents diffusés auprès d'un public, ce qui élargit le champ d'application bien au-delà de l'édition commerciale. Les documents ne sont déposés qu'en deux exemplaires, et la loi en a strictement défini la communication à l'usage individuel à des fins de recherche dans l'enceinte de l'établissement. La conservation à long terme pose les problèmes de la fragilité des supports mais aussi, de façon récente et préoccupante, ceux de l'obsolescence des équipements de lecture.

Pour l'ouverture du haut-de-jardin¹, en décembre 1996, une nouvelle collection a été acquise. Elle

* BnF, Département de l'audiovisuel

est encyclopédique, illustrant tous les domaines de la connaissance, et multimédia, comportant des images fixes numérisées, des images animées, des sons, des cédéroms multimédias. Elle se rapproche donc des collections des grandes médiathèques publiques par ses contenus et par ses modes d'acquisition : une collection musicale de 10 000 CD audio, une collection encyclopédique de 3 000 films documentaires, une sélection de 200 cédéroms multimédias.

Cependant, à l'intérieur de ce schéma « classique », la collection tous publics de la BnF est aussi une vitrine des collections patrimoniales du rez-de-jardin² : 500 heures des « Trésors de la phonothèque » ont été numérisées, la collection des CD audio représente une histoire de l'interprétation dans tous les genres musicaux, les vidéos portent majoritairement sur la société et la littérature françaises

contemporaines, et les cédéroms sont représentatifs de l'évolution du média interactif.

Des coopérations à développer

Ainsi décrites à grands traits, les missions et les collections du Département de l'audiovisuel le conduisent tout naturellement à travailler en réseau avec des institutions homologues, détentrices de fonds d'archives sonores et audiovisuelles. Sur le plan national, avec ses partenaires, les autres attributaires du dépôt légal : le Centre national de la cinématographie pour le cinéma, l'Institut national de l'audiovisuel pour la radio et la télévision³.

Sont également proches des institutions ou associations comme la discothèque de Radio France, la Médiathèque musicale de Paris, la

Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles, avec lesquelles existent ou vont s'établir des conventions de pôles associés. Sur le plan international, le département est membre des associations internationales d'archives sonores et audiovisuelles (IASA) et de films (FIAF).

Les bibliothèques – publiques, universitaires – seraient-elles des partenaires moins « naturels » ? Nous ne le pensons pas, pour l'excellente raison que les échanges existent déjà ; mais ils sont sans doute à faire connaître et à développer.

Issues de l'engagement et de la passion professionnelle de pionniers dans chaque média, des associations comme l'Association pour la coopération de l'interprofession musicale (ACIM, éditrice de *Écoutez Voir*) à l'égard des discothèques et des sections musique, Images en bibliothèques à l'égard

des vidéothécaires, l'Association pour le développement de la documentation numérique en bibliothèques (ADDNB) à l'égard des spécialistes du multimédia, sont des lieux d'information et de réflexion, en particulier sur la constitution et l'usage des collections. Plusieurs membres du département y apportent l'éclairage BnF.

Dans le domaine du catalogage, deux apports de la BnF sont à améliorer. La fourniture de notices bibliographiques issues du catalogue du dépôt légal est actuellement assurée par l'édition du cédérom *Documents sonores audiovisuels et multimédias* (DSAM). La récupération des notices par les bibliothèques est cependant mal appréhendée à l'heure actuelle. Une enquête doit être menée en 2000 pour préciser les attentes, dans deux perspectives : en 2001 sera édité le *Cédérom du*

siècle, qui rassemblera les notices de documents sonores, audiovisuels et multimédias issues de l'informatisation des anciens fichiers de la Phonothèque nationale, de la base Opaline du dépôt légal (depuis 1983) et des acquisitions ; à compter de 2002, les notices des phonogrammes, vidéogrammes, documents multimédias et électroniques seront intégrées à la Bibliographie nationale, de même qu'un catalogue unique rassemblera l'ensemble des notices des documents consultables à la BnF pour une approche multimédia.

Les formations au catalogage, longtemps assurées – dans le cadre de l'option musique du CAFB aujourd'hui disparu – par des agents du département, le sont encore désormais mais de façon occasionnelle et individuelle. L'édition de ses manuels internes de catalogage et une offre structurée de l'établissement donneraient

plus de visibilité à ce partage d'expertise.

Toujours dans le domaine de l'expertise et de la formation, la BnF devrait bientôt pouvoir partager son expérience concernant la conservation et la numérisation des documents – qu'elle effectue dans ses propres studios – ainsi que sa compétence sur l'accès à long terme aux données numériques (programme européen Nedlib...). Il existe dans les bibliothèques des gisements patrimoniaux de documents édités ou d'archives pour lesquels des actions préventives et curatives sont à mener.

Sur le plan technique, le système audiovisuel de communication des documents en haut- et en rez-de-jardin, alliant équipements analogiques et numériques, régies manuelles et robotisées, est à cet égard la réalisation la plus complète et la plus avancée qui existe.



Il est le fruit d'une étroite collaboration entre bibliothécaires et ingénieurs et pourrait, lui aussi, donner matière à un échange d'expertise.

Enfin, par cette forte composante technique de ses missions, le département est partie prenante de la réflexion sur les évolutions technologiques qui bouleversent les usages et, de ce fait, nos pratiques professionnelles. Le son et l'image étaient affaire de spécialistes, en raison de leurs sources et

de leurs modalités d'acquisition particulières, de leurs techniques de diffusion. La numérisation, le multimédia, la documentation en ligne nous ont maintenant rapprochés de l'imprimé, au point de troubler parfois les esprits et les organigrammes. Les compétences, et là aussi les passions de chacun, doivent se cumuler et s'enrichir mutuellement pour que toutes les ressources des nouvelles technologies puissent être utilisées au

mieux dans les bibliothèques, au profit de l'ensemble de leurs missions.

1. Est ainsi désigné le niveau de la Bibliothèque nationale de France, sur le site de Tolbiac, accessible au grand public.

2. Est ainsi désigné le niveau de la Bibliothèque nationale de France, sur le site de Tolbiac, réservé aux chercheurs.

3. Par convention entre la BnF et l'INA, le dépôt légal de la radio et de la télévision est consultable dans la salle de l'audiovisuel de la BnF, sous la responsabilité de l'Inathèque.